

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 13 | No. 02 | Février 2025



Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLICS

CONSULTATION CITOYENNE



ALERTE FRAUDE FAUX-ÉVALUATEURS



Des citoyens de la Nouvelle-Beauce sont présentement contactés par téléphone par de faux évaluateurs qui demandent de visiter leur propriété pour les taxes municipales.

⚠ SOYEZ VIGILANTS! ⚠

Nos évaluateurs officiels :

- vont toujours se nommer lors de l'appel ;
- sont toujours munis d'une carte d'identification ;
- portent souvent le manteau de notre organisation.

Vous avez des doutes? Contactez M. Jérôme Drouin, directeur du service de l'évaluation foncière de la MRC, au **418 387-3444, poste 4116**.

Alors que l'hiver disparaît et que le printemps approche, le mois de mars symbolise la croissance, le renouveau et l'action.

Ce mois est un temps idéal pour sortir du mode hibernation, un moment propice pour se recentrer sur l'essentiel ; afin de se préparer pour la grande fête de Pâques.

L'équipe d'animation locale vous invite aux célébrations qui ont lieu à la sacristie tous les 2^e et 4^e dimanches du mois à 9 h.

L'équipe d'animation locale



Les administrateurs du Club FADOQ de Ste-Hénédine invitent les membres à un dîner à la

Cabane à sucre Athanas

1495, Rang St-Etienne Nord, Ste-Marie
le vendredi 4 avril à 11 h 30.

Cocktail, repas chaud, tire sur la neige et prix de présence

Coût 35 \$ **Réservez avant le 28 mars 2025.**

Marie 418 935-3530 | Éliane 418 935-3287

Municipalité Ste-Hénédine

1299, route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

1229, route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités des loisirs consultez la page Facebook : **Loisirs Ste-Hénédine**

- Adoption règlement taxation 2025 # 468-25
- Attestation dépôt bilan permis et bilan eau potable 2024
- Autorisation achat compteurs eau pour installer dans une partie des ICIs
- Autorisation concours pour remplacement poste adjointe administrative et assistance FQM, si requis
- Confirmation embauche permanente de Patricia Labbé aux Loisirs et comme adjointe administrative
- Nomination membre Comité local du Patrimoine (CLP) au 1^{er} janvier 2025
- Autorisation morcellement lot et complément à la résolution 203-24 pour autoriser le maire et le directeur général greffier et trésorier à signer l'acte de vente pour la transaction avec la Fabrique Sainte-Mère de Jésus
- Mandat à Lemieux Nolet à taux horaire pour procéder à déclarations fiscales des Loisirs des quatre dernières années
- Autorisation participation au déjeuner annuel de la fondation Crépuscule à St-Elzéar le 6 février 2025
- Autorisation validation débitmètre annuelle
- Couverture cellulaire – Appui à la position de la FQM
- Appui à demande autorisation auprès de la CPTAQ de Ginette Deblois pour alinéation lot 4 084 721
- Avis de motion et dépôt projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Adoption premier projet règlement relatif aux projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble et dite consultation publique
- Avis de motion, dépôt et adoption projet règlement modifiant le règlement de zonage no 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes
- Adoption premier projet règlement modifiant le règlement de zonage no 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes et date de consultation publique
- Adoption politique salariale 2025
- Mandat à Morency pour demande de ne pas être mis en cause dans recours Tremblay contre Boutin et Louchini
- Nomination d'un procureur pour représenter la municipalité devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie
- Remplacement conteneur à déchets aux Loisirs
- Autorisation achat vêtement de ville pour pompiers volontaires
- Adoption règlement 469-25 modifiant le règlement 461-23 sur le droit de préemption sur un immeuble
- Entente avec FADOQ et Lien Partage pour entreposage et utilisation équipement de cuisine
- Travaux de réfection rez-de-chaussée du Centre Municipal
- Demande d'aide financière à Desjardins pour réfection rez-de-chaussée Centre Municipal
- Autorisation achat tables
- Renouvellement entente de service avec Desjardins
- Attestation dépôt état financier trimestriel
- Demande aide financière formation pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique



Résultats politique familiale et des aînés 2019-2021

Voyez le bilan fait par la MRC sur les actions réalisées et le portrait de la municipalité, comparez avec les autres municipalités de la MRC et plusieurs statistiques intéressantes sur notre population !

1. La politique familiale et des aînés 2019-2021
2. Le bilan
3. Le portrait du milieu
4. Le portrait des services et des ressources

Le tout est disponible sur le site www.ste-henedine.com dans **Dossiers importants en cours** » Révision politique familiale et des aînés »

N'oubliez pas de remplir le sondage dans la page d'accueil pour nous aider !



AVIS PUBLIC : RÔLE DE PERCEPTION 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Yvon Marcoux de la susdite municipalité
(Directeur général & greffier-trésorier)



Le rôle de perception 2025 a été déposé à mon bureau et la révision est complétée.

Tout propriétaire de biens fonds imposables de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine recevra son compte de taxes daté du 10 février 2025 au cours des prochains jours.

À compter de cette date, **vous avez jusqu'au 10 mars 2025 pour acquitter votre compte au complet, s'il est inférieur à 300 \$**, ou pour acquitter **seulement le premier (1^{er}) versement, si le total du compte est supérieur à 300 \$**, en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Pour le deuxième (2^e) versement, vous devez l'acquitter avant le 10 mai 2025, le troisième (3^e) avant le 10 juillet 2025 et le quatrième (4^e) avant le 10 octobre 2025.

Tout compte « passé dû » portera intérêt au taux de 5 %/année et pénalité de 5 %/année tel que décrété par le conseil municipal. Vous pouvez payer vos taxes au bureau municipal ou par la poste au 1299, route Ste-Thérèse, Sainte-Hénédine – Québec, G0S 2R0 ou par ACCES-D, municipalité de Ste-Hénédine – taxes (QC).

Donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce 16 janvier 2025.

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE



Le fait marquant de février à l'école est certainement **la semaine des enseignants qui a eu lieu du 2 au 8 février**. Fidèles à nos habitudes, nous avons souligné le travail dévoué des enseignants, mais aussi du personnel du service de garde, de la direction et du personnel de soutien. Des parents du conseil d'établissement se sont réunis afin de leur préparer un repas chaud que nous avons servi le mercredi. Les enseignants ont fortement apprécié déguster ce repas. D'autres petites attentions comme un mot leur rendant hommage et des collations leur ont été offerts.

Si nous questionnons les élèves, ils répondront quant à eux que leur moment fort fût leur sortie d'hiver. En effet, le 6 février les élèves de la maternelle et de première année ont profité d'une journée de ski au Mont Original. Avant de dévaler les pentes, ils ont suivi un petit cours d'initiation. Le reste des élèves ont passé la journée à glisser au Village Vacances Valcartier.

Plus que quelques semaines avant la fin de la deuxième étape. Les élèves sont dans une période d'évaluation importante. Continuons à les encourager à fournir tous les efforts nécessaires pour accomplir cette tâche.



Audrey Quirion

Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.



Le Club Lions de Sainte-Marie offre de produire, **GRATUITEMENT**, votre déclaration d'impôt.

À la Salle Paul-Henri-Drouin au Centre Caztel
905, route Saint-Martin, Sainte-Marie

Les vendredis 14 et 21 mars 2025
10h à 11h et 13h à 14h

Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à certains seuils et ayant des revenus d'intérêt ne dépassant pas 1 000 \$.

Seuils de revenus individuels ou familiaux

Une personne seule	35 000 \$
Un couple	45 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 \$
Un adulte avec un enfant	45 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 \$

N'oubliez pas d'apporter vos feuillets de renseignements fiscaux, vos relevés, vos reçus, vos avis de cotisation de l'année précédente et tout autre document pertinent.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 471-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 328-08
CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES MIXTES**

Aux personnes et organismes intéressés ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil municipal a adopté le Second projet de règlement numéro 471-25 modifiant le Règlement de zonage n° 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes à la suite d'une assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 27 janvier 2025.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Une demande peut viser l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

Second projet de règlement numéro 471-25

- a) Augmentation de la hauteur maximale de bâtiment permise dans la zone M-5 de deux (2) à trois (3) étages (article 4 du projet de règlement).
 - b) Autorisation de l'usage de « Résidence unifamiliale en rangée » pour les zones M-1 et M-10 (article 5 du projet de règlement).
3. Une demande peut provenir des personnes intéressées de la zone visée par une disposition et des zones contiguës à celle-ci. Une liste détaillée des zones concernées se trouve au tableau suivant :

Disposition	Zone visée	Zone(s) contiguë(s)
a)	M-5	M-1 ; M-6 ; M-8 ; M-10 ; P-5 ; P-7 ; RA-2 ; RB-1
b)	M-1	I-2 ; I-4 ; M-5 ; P-4 ; P-7 ; RA-1 ; RA-2 ; RA-7 ; RB-1
	M-10	I-1 ; M-3 ; M-4 ; M-5 ; M-6 ; RA-2 ; RB-3

4. Les zones concernées par la disposition a) sont illustrées à la **Carte 1**.
5. Les zones concernées par la disposition b) sont illustrées aux **Cartes 2 et 3**.
6. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ;
 - Être reçue par écrit, soit par courriel ou par la poste, au bureau de la municipalité au plus tard le 28 février à 16 h ;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées n'excède pas 21.
7. Une demande valide doit être déposée afin de soumettre à la tenue d'un registre ces dispositions, conformément à l'article 136 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

Personnes intéressées (habile à voter)

8. Est une personne intéressée toute personne majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter selon l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums (RLRQ, c. E-2.2) et qui remplit l'une des deux conditions suivantes :
 - Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 - Être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c.F-2.1), situé dans les secteurs concernés.

Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise.

9. Les renseignements permettant de déterminer les limites des zones ainsi que les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité ainsi que par écrit ou par téléphone, aux heures normales de bureau.
10. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
11. Toute personne qui désire consulter le second projet de règlement ou visualiser les zones concernées peut le faire sur le site Internet de la municipalité au www.ste-henedjne.com. Une copie du document ou du plan de zonage peut également être consultée ou demandée au bureau municipal.

TOUS ENSEMBLE POUR VOUS!

Démarche collective de politique familiale et des aînés

★ Très important, prenez quelques minutes pour aider vos différents organismes de la municipalité ★

Consultation citoyenne Politique Municipalité amie des aînés et des familles

La Municipalité de Sainte-Hénédine a amorcé la révision de sa Politique familiale et des aînés.

Par cette politique, la Municipalité démontre sa volonté de favoriser le mieux-être des aînés et des familles en offrant un milieu de vie agréable où les citoyens et citoyennes pourront s'épanouir tout au long de leur vie.

Pour réaliser cette démarche, un comité a été formé d'élus, de résidents et de résidentes qui représentent l'ensemble de la population. Ce comité a le mandat de recommander au conseil municipal des pistes d'action en fonction des résultats de cette consultation ainsi que du portrait démographique et socioéconomique de la municipalité. Elle permettra au comité de cibler les bonnes actions pour améliorer le milieu de vie en matière d'infrastructures, de loisirs, de participation et d'inclusion sociale, de sécurité et de communication. Le tout permettra à nos organismes municipaux d'obtenir de l'aide financière pour certaines actions dans le futur.

COMMENT FAIRE POUR RÉPONDRE AU SONDAGE

Toute la population est invitée à remplir le sondage et différentes options s'offrent à vous.

En allant sur le site de la municipalité : www.ste-henedine.com » **Actualités** » **Sondage important pour aide financière à venir**

1. En remplissant le formulaire en ligne en cliquant sur le lien selon votre groupe d'âge.
2. Vous avez jusqu'au 14 mars pour remplir le formulaire en ligne.
3. En vous procurant une version papier disponible au bureau municipal et la bibliothèque.
Vous avez jusqu'au 14 mars pour déposer votre questionnaire complété au bureau municipal.

BESOIN D'AIDE

Si vous éprouvez de la difficulté à remplir le questionnaire, veuillez communiquer avec Patricia au 418 935-7125.

CONFIDENTIALITÉ

Les réponses transmises seront confidentielles et anonymes.

DURÉE

Nous estimons à 10 minutes le temps nécessaire pour compléter ce sondage.

PRIX DE PARTICIPATION

En complétant ce questionnaire, vous aurez la chance de participer à un tirage au sort pour gagner un prix de participation. Votre inscription se fera de manière anonyme, garantissant la confidentialité de vos informations.

Note : La participation citoyenne sera considérée lors de l'analyse des demandes financières par les différents ministères.

Participez!

Commission des loisirs organisés de Sainte-Hénédine



Journal Février 2025

Offres d'emplois Terrain de jeux et Piscine

Plusieurs postes disponibles :

- Animateur : 15 ans et +
- Aide-animateur : 12 ans et +
- Surveillant/sauveteur
- Assistant-surveillant/sauveteur
- Moniteur d'activités aquatiques



Viens t'amuser avec nous, toute l'été !

Fais parvenir ton CV au loisirs-sthe@hotmail.com avant
le 28 février 2025.

PLACE AUX ADOS

**VENEZ BOUGER EN GANG!
VENDREDI
14 FÉVRIER ET 28
FÉVRIER
18H À 21H**

**POUR LES ADOS DE 10 À 17 ANS
RENDEZ-VOUS AU CHALET DES LOISIRS**

**LES PATINOIRES SERONT OUVERTES À TOUS
APPORTEZ VOS PATINS!!!**

**UN RESPONSABLE SERA SUR PLACE EN TOUS TEMPS
AUCUN MAUVAIS COMPORTEMENT NE SERA TOLÉRÉ**



Semaine de Relâche



En raison du faible nombre d'inscriptions reçues lors des relâches précédentes, nous ne pourrons malheureusement pas offrir ce service cette année. Nous nous excusons pour cet inconvénient. Prenez note que si la glace le permet la patinoire intérieure sera ouverte, horaire à venir.

Pour ceux dans le besoin: Certains jeunes gardiens du village seront disponibles. N'hésitez pas à écrire au loisirs-sthe@hotmail.com pour des suggestions.

Merci de votre compréhension.



Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente
1299-B Route Sainte-Thérèse
Ste-Hénédine GOS 2R0

T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :

Mercredi : 14h-16h & 19h -20h30
Jeudi : 10h -12h & 19h-20h30
Samedi 2e : 10h-11h

Consultez le portail de la bibliothèque : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/sainte-henedine

Suivez -nous aussi sur Facebook et partagez l'information avec vos contacts !

NOUVELLE ROTATION DE LIVRES

Le 10 février dernier, nous avons eu une nouvelle rotation de livres avec le Réseau Biblio. Nous avons reçu une quantité importante de nouveaux livres pour tous les âges et tous les goûts. Venez découvrir tous ces livres identifiés par une pastille **ROUGE**.

LAISSEZ-PASSER MUSÉO



Entre le 1er octobre 2024 et le 31 mai 2025, la chance vous est à nouveau offerte de visiter gratuitement les musées participants au programme Muséo. Vous pouvez emprunter à la bibliothèque un laissez-passer qui est valide pour 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins.

Le prêt est pour une durée de 14 jours.

Informez-vous après des bénévoles de la bibliothèque afin de connaître la liste des musées participants.

NOUVEAUTÉS



L'HEURE DU CONTE; BIEN PLUS QU'UNE HISTOIRE

L'Heure du conte est de retour !

Vos petits ont rendez-vous à la bibliothèque samedi le 8 mars à compter de 10h00!

Nous lirons : Le meilleur papy du monde de Julie Fortenberry

